# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## Arrêté du 25 septembre 2024

## portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Toulouse

NOR: JUST2425275A

## Le vice-président du Conseil d'État,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile;

Vu l'arrêté du 23 février 2023, portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Toulouse ;

Vu la proposition de la présidente du tribunal administratif de Toulouse,

#### Arrête:

#### Article 1er

Madame Ludivine Franco, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe, est nommée régisseuse titulaire d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Toulouse en remplacement de Madame Michèle Rouquet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### Article 2

Madame Pauline TUR, secrétaire administrative de classe normale, est maintenue dans ses fonctions de mandataire suppléante d'avances et de recettes auprès du tribunal administratif de Toulouse.

## Article 3

La présidente du tribunal administratif de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 25 septembre 2024

Pour le vice-président du Conseil d'Etat, La cheffe du département des agents de greffe

Adeline Claude